

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COFINANCEMENT DES OPERATIONS DE MONTEE  
EN DEBIT ET DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT  
AU TITRE DU PROGRAMME EXCEPTIONNEL  
D'INVESTISSEMENT (PEI) ET DU FONDS NATIONAL  
POUR LA SOCIETE NUMERIQUE (FSN)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Contexte

Depuis 2016, le Conseil Exécutif de Corse a affiché son ambition de rattraper le retard pris dans l'aménagement haut débit et très haut débit de l'île et d'accélérer le déploiement de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse.

Deux grands chantiers ont ainsi été lancés, mobilisant plus de 72 millions d'euros d'investissement sur un total de près de 90 millions d'euros de fonds publics dédiés à la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse :

- celui de l'amélioration du haut débit dans les territoires ruraux et de montagne qui souffrent de débits dégradés sur l'ADSL.
- celui du déploiement du très haut débit autour de la fibre optique à l'abonné (FTTH) dans l'ensemble des territoires non couverts par l'initiative des opérateurs privés, c'est à dire hors la Communauté d'agglomération de Bastia, la commune de Biguglia, et la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien.

Deux délibérations de l'Assemblée de Corse ont validé le lancement opérationnel de ces deux grands projets d'investissement de la Collectivité :

- la délibération n° 16/173 AC en date du 29 juillet 2016 approuvant la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse.
- la délibération n°16/219 AC en date du 16 septembre 2016 approuvant le principe du lancement de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse.

Depuis ces délibérations, le marché de travaux relatif aux opérations de montée en débit a été attribué fin 2017. La convention de délégation de service public concernant le réseau à très haut débit pour la Corse a été signée avec SFR Collectivités le 16 octobre 2018, suite à la délibération n° 18/226 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2018.

### Objet du présent rapport

Sur la base de la mise en œuvre opérationnelle des deux opérations évoquées ci-dessus, il convient de consolider les modalités de cofinancement évoquées dans les

délibérations de l'Assemblée de Corse n° 16/173 AC du 29 juillet 2016, n° 16/219 AC du 16 septembre 2016 et n° 18/226 AC du 29 juin 2018 à partir des montants actés dans les deux procédures d'attribution de marché (DSP et marché de travaux).

Le présent rapport consolide les principes de cofinancement des opérations liées aux opérations de montée en débit et de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse à partir du Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) et du Fonds national pour la Société Numérique (FSN) - Plan France Très Haut Débit.

### **Rappel du plan de financement envisagé dans le cadre de la délibération n° 16/173 AC en date du 29 juillet 2016**

Le plan de financement envisagé par la délibération n° 16/173 AC du 29 juillet 2016 mentionnait un investissement total de 61,8 M€ décomposé comme suit :

<b>Action envisagée</b>	<b>Montant prévisionnel</b>
Action 1 : Opération Montée en Débit sur territoires enclavés de Corse	12,3 M€ HT
Action 2 : Renforcer le réseau de collecte public en fibre optique.	20,3 M€ HT
Action 3 : Premier déploiement de la « fibre optique à l'abonné» hors des zones d'intervention des opérateurs privés.	25,2 M€ HT
Action 4 : Mise en œuvre de solutions d'inclusion numérique.	1,4 M€ HT
Etudes (AMO, maîtrise d'œuvre, mise à jour du SDTAN ...)	2,6 M€ HT
<b>TOTAL</b>	<b>61,8 M€ HT</b>

Les cofinancements attendus se répartissaient comme suit :

<b>Source</b>	<b>Montant prévisionnel</b>
Fonds national pour la Société Numérique (FSN)	16 M€
PEI 3ème convention	21 M€
FEDER période 2014 2020	10,5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>47,5 M€</b>

### **Montants financiers attribués dans le cadre des deux opérations inscrites à la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse**

Le tableau ci-dessous synthétise l'avancée des deux opérations inscrites à la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse et les montants financiers mobilisés par la Collectivité de Corse (ces opérations correspondent aux actions 1 à 3 de la délibération n° 16/173 AC).

Opération	Forme du Marché	Titulaire du marché et date de notification	Montant de l'investissement	Montant affecté à l'opération 1511H001 programme 1211I
Amélioration du haut débit dans les territoires ruraux et de montagne. Actions 1 & 2 de la délibération n° 16/173 AC	Marché de travaux sous forme d'accord cadre à bons de commande composé de deux lots l'un pour la Haute-Corse, l'autre pour la Corse-du-Sud	Lot 1 : FM PROJET (2A) Notification le 15 novembre 2017 Lot 2 : AXIONE (2B) Notification le 4 décembre 2017	Pour chaque lot : Mini: 2,5M€ Maxi : 16,3M€  <b>Montant total de l'investissement envisagé : 20,250 M€ HT</b>	88 994 991,68 €*  <b>52 M€ de subvention au délégataire</b>
Déploiement du Très haut débit autour de la fibre optique à l'abonné (FTTH) dans l'ensemble des territoires non couverts par l'initiative des opérateurs privés. Action 3 de la délibération n° 16/173 AC	Délégation de service Public	SFR Collectivités 16 octobre 2018 suite à la délibération n° 18/226 AC du 29 juin 2018		

\*le montant affecté à l'opération 1511H001 inclut les deux opérations mais aussi d'autres projets connexes afférents à la phase 1 du SDTAN Corse.

### Simulation des décaissements au titre des deux opérations (Marché de travaux et Délégation de Service Public).

Pour le marché de travaux relatif à la montée en débit (TTC, en M€)

	2018	2019	2020	2021
Lot 1	0,7	6	3	0,5
Lot 2	0,9	11	1,5	0,8
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>17</b>	<b>4,5</b>	<b>1,2</b>

**Pour la délégation de service public relative au réseau à très haut débit pour la Corse (en M€).**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Subvention d'Investissement de Premier Etablissement	6,932	2,172	8,418	8,87
Subvention de raccordement		0,082	0,383	0,831
<b>TOTAL</b>	<b>6,932</b>	<b>2,254</b>	<b>8,801</b>	<b>9,701</b>
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Subvention d'Investissement de Premier Etablissement	8,798	11,022		
Subvention de raccordement	0,711	1,199	0,678	0,595
<b>TOTAL</b>	<b>9,509</b>	<b>12,221</b>	<b>0,678</b>	<b>0,595</b>
	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	
Subvention d'Investissement de Premier Etablissement				
Subvention de raccordement	0,552	0,44	0,317	
<b>TOTAL</b>	<b>0,552</b>	<b>0,44</b>	<b>0,317</b>	

**Modalités de cofinancement au titre du PEI et du FSN des deux opérations inscrites à la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse**

Depuis l'attribution des marchés et de la DSP, les modalités de cofinancement doivent prendre en compte les éléments suivants :

- 1) La subvention versée au délégataire de service public du réseau à très haut débit (FTTH) pour la Corse a été établie à 52 M€ pour prendre en compte le déploiement de 160 000 prises en 5 années (contre 30 000 prises en 3 années en application de la délibération n° 16/173 AC).
- 2) Les règles d'attribution du Fonds national pour la Société Numérique ayant changé, la subvention envisagée pour l'opération du réseau à très haut débit (FTTH) pour la Corse est passée à 28 M€ (contre 16 M€ initialement prévus dans la délibération n° 16/173 AC).
- 3) L'axe 2 du FEDER 2014-2020 qu'il était prévu de mobiliser au titre de la construction du réseau à très haut débit (FTTH) nécessitait une instruction de type grand projet et ne permettait pas d'optimiser l'utilisation des crédits PEI et FSN. Cette source de financement sera redéployée sur d'autres projets numériques.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé est le suivant :

Opération	Montant	PEI	FSN	% Cofinancement
Amélioration du haut débit dans les territoires ruraux et de montagne. Actions 1 & 2 de la délibération n° 16/173 AC	20,25 M€	14,175 M€ (70 %)	0	70 %
Déploiement du très haut débit via la fibre optique à l'abonné (FTTH) dans l'ensemble des territoires non couverts par l'initiative des opérateurs privés. Action 3 de la délibération n° 16/173 AC	42,25 M€		28 M€ (66 %)	
	9,75 M€	6,825 M€ (70 %)		
Total	52 M€	6,825 M€ (13 %)	28 M€ (54 %)	67 %

## Conclusion

Il est proposé :

- d'approuver le présent rapport.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel des opérations tel que présenté dans le rapport.
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à constituer, signer et déposer les dossiers de subvention dans le cadre du PEI et du FSN selon les modalités décrites dans le présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.